II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

DOCUMENTS JOINTS AU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'UNION EUROPÉENNE

État des recettes et des dépenses de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 1998

(98/231/CE)

Conformément aux dispositions de l'article 14 deuxième alinéa du règlement (CEE) n° 1417/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ([1]), modifié par le règlement (CEE) n° 1949/93 ([2]), « l'état des recettes et des dépenses ainsi que le tableau des effectifs sont publiés au *Journal officiel des Communautés européennes* en même temps que le budget général des Communautés européennes ».

([1]) JO n° L 164 du 24. 6. 1976, p. 16.

([2]) JO n° L 181 du 23. 7. 1993, p. 26.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en écus, sauf indication contraire.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

ÉTAT DES RECETTES

Récapitulation

Titre	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
1	*Subvention de la Communauté européenne*	13 600 000	13 600 000	13 400 000,—
5	*Recettes diverses*	250 000	250 000	250 000,—
6	*Recettes provenant de services prestés contre rémunération*	150 000	150 000	150 000,—
	TOTAL GÉNÉRAL	**14 000 000**	**14 000 000**	**13 800 000,—**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 1

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1 0 0 ***Subvention de la Communauté européenne***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
13 600 000	13 600 000	13 400 000,—

Commentaires

Règlement (CEE) nº 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, portant création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO nº L 139 du 30. 5. 1975, p. 1), modifié par le règlement (CEE) nº 1947/93 (JO nº L 181 du 23. 7. 1993, p. 13).

Conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 de ce règlement, une subvention destinée à la Fondation est inscrite au budget général pour l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (article B3-4 2 0 de l'état des dépenses de la section III « Commission » du budget général).

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 5

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 5 0 — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

5 0 0 ***Produit de la vente de biens meubles et immeubles***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
5 000	5 000	—

CHAPITRE 5 2 — REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES

5 2 0 ***Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
195 000	195 000	200 000,—

CHAPITRE 5 4 — RECETTES DIVERSES DONNANT LIEU À RÉEMPLOI ET NON UTILISÉES

5 4 0 ***Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
40 000	40 000	35 000,—

CHAPITRE 5 9 — AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

5 9 0 ***Autres recettes provenant de la gestion administrative***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
10 000	10 000	15 000,—

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 6

RECETTES PROVENANT DE SERVICES PRESTÉS CONTRE RÉMUNÉRATION

CHAPITRE 60 — RECETTES PROVENANT DE SERVICES PRESTÉS CONTRE RÉMUNÉRATION

600 ***Recettes provenant de services prestés contre rémunération***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
90 000	100 000	100 000,—

601 ***Recettes provenant d'accords de cofinancement***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
—	—	—

602 ***Recettes provenant de la vente de publications***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
50 000	40 000	40 000,—

603 ***Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
10 000	10 000	10 000,—

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (1998 et 1997) et de l'exécution (1996)

Titre	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1	Personnel	6 900 000	6 650 000	5 900 130,92
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	1 100 000	1 100 000	1 153 738,93
3	Dépenses opérationnelles	6 000 000	6 250 000	6 549 974,43
	TOTAL GÉNÉRAL	**14 000 000**	**14 000 000**	**13 603 844,28**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Agents occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base	3 800 000	3 780 000	3 396 417,80
1 1 0 1	Allocations familiales	494 000	472 000	417 838,38
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement	418 000	434 000	378 863,24
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	50 000	48 000	44 381,80
	Total de l'article 1 1 0	4 762 000	4 734 000	4 237 501,22
1 1 2	***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel***	38 000	37 000	45 403,64
1 1 3	***Cotisations patronales à la sécurité sociale***			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie	129 000	132 000	118 065,48
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	29 000	30 000	26 738,26
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	30 000	31 000	27 073,23
	Total de l'article 1 1 3	188 000	193 000	171 876,97
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	130 000	114 000	93 735,86
1 1 4 5	Indemnité spéciale pour les comptables et les régisseurs d'avances	1 000	1 000	513,95
	Total de l'article 1 1 4	131 000	115 000	94 249,81
1 1 5	***Heures supplémentaires***	21 000	13 000	20 245,26
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 5	Personnel intérimaire, autres services, travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur	631 000	675 000	779 062,65
1 1 7 6	Fonctionnaires détachés par les institutions des États membres	220 000	170 000	244 752,09

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 1 7	*(suite)*			
1 1 7 7	Stagiaires	28 000	18 000	23 795,57
	Total de l'article 1 1 7	879 000	863 000	1 047 610,31
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	48 000	81 000	27 700,98
1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)	6 000	4 000	1 393,26
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	21 000	34 000	3 709,06
1 1 8 3	Frais de déménagement	28 000	20 000	16 184,91
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	12 000	15 000	7 437,77
	Total de l'article 1 1 8	115 000	154 000	56 425,98
1 1 9	***Coefficients correcteurs***	275 000	41 000	– 248 240,60
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	6 409 000	6 150 000	5 425 072,59
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***	440 000	452 000	429 840,23
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	440 000	452 000	429 840,23
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Restaurants et cantines***	33 000	31 000	29 280,75
1 4 1	***Service médical***	6 000	5 000	4 259,87
1 4 2	***Autres interventions sociales***	5 000	5 000	5 814,62

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 4 3	***Frais de réception et de représentation***	7 000	7 000	5 862,86
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	51 000	48 000	45 218,10
	Total du titre 1	**6 900 000**	**6 650 000**	**5 900 130,92**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 Agents occupant un emploi prévu au tableau des effectifs

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 800 000	3 780 000	3 396 417,80

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des traitements de base, calculés compte tenu du tableau des effectifs de l'exercice.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
494 000	472 000	417 838,38

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment les articles 6 à 8 de son annexe IV.

Les allocations familiales comprennent :

— l'allocation de foyer égale à 5 % du traitement de base,

— l'allocation pour enfant à charge,

— l'allocation scolaire.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
418 000	434 000	378 863,24

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment l'article 10 de son annexe IV.

L'indemnité de dépaysement est égale à 16 % du montant total du traitement de base ainsi que de l'allocation de foyer et de l'allocation pour enfant à charge.

1 1 0 3 Indemnités de secrétariat

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	48 000	44 381,80

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 2 ***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
38 000	37 000	45 403,64

1 1 3 ***Cotisations patronales à la sécurité sociale***

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment son article 38 paragraphes 1 et 2.

1 1 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
129 000	132 000	118 065,48

1 1 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
29 000	30 000	26 738,26

1 1 3 2 Couverture du risque de chômage

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	31 000	27 073,23

Commentaires

Le problème de l'assurance chômage est examiné en ce moment par le Conseil.

1 1 4 ***Allocations et indemnités diverses***

1 1 4 1 Frais de voyage à l'occasion du congé annuel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
130 000	114 000	93 735,86

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment l'article 15 de son annexe IV.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 5 Indemnité spéciale pour les comptables et les régisseurs d'avances

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	513,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités prévues pour les régisseurs d'avances et les comptables par le règlement portant dispositions financières applicables à la Fondation.

1 1 5 ***Heures supplémentaires***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
21 000	13 000	20 245,26

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment son annexe II.

Le personnel des catégories C et D reçoit une rémunération pour les heures supplémentaires prestées, qui peut être une indemnité forfaitaire ou un salaire selon le nombre d'heures.

1 1 7 ***Prestations d'appoint***

1 1 7 5 Personnel intérimaire, autres services, travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
631 000	675 000	779 062,65

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais occasionnés par l'emploi d'intérimaires et les frais de traduction, de reproduction (plans, dessins, graphiques) et de travaux de dactylographie confiés à l'extérieur.

1 1 7 6 Fonctionnaires détachés par les institutions des États membres

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
220 000	170 000	244 752,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à permettre à la Fondation d'organiser un programme d'échanges de fonctionnaires des États membres et de personnes nommées par les partenaires sociaux, tel qu'il a été décidé par la direction de la Fondation en consultation avec le conseil d'administration.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 7 *(suite)*

1 1 7 7 Stagiaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
28 000	18 000	23 795,57

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la formation administrative pratique de jeunes diplômés ainsi que les stages courts destinés aux fonctionnaires des États membres et à des personnes nommées par les partenaires sociaux.

1 1 8 ***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
48 000	81 000	27 700,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour de candidats convoqués pour un emploi vacant, ainsi que les frais médicaux d'embauche.

1 1 8 1 Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
6 000	4 000	1 393,26

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur mutation.

Il couvre également les frais de voyage des membres de la famille.

1 1 8 2 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
21 000	34 000	3 709,06

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'indemnité d'installation (affectée du coefficient correcteur),

— l'indemnité de réinstallation (affectée du coefficient correcteur),

dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 *(suite)*

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
28 000	20 000	16 184,91

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment l'article 16 de son annexe IV.

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de déménagement dus aux agents.

1 1 8 4 Indemnités journalières temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
12 000	15 000	7 437,77

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15), et notamment l'article 17 de son annexe IV.

Ce crédit est destiné au paiement des indemnités journalières temporaires dues aux agents.

1 1 9 ***Coefficients correcteurs***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
275 000	41 000	− 248 240,60

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir le paiement des coefficients correcteurs, etc.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

1 3 0 ***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
440 000	452 000	429 840,23

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions du personnel de la Fondation.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

1 4 0 *Restaurants et cantines*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
33 000	31 000	29 280,75

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les achats complémentaires de matériel de restaurant et la subvention des repas pris à la cantine.

1 4 1 *Service médical*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
6 000	5 000	4 259,87

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux examens médicaux annuels.

1 4 2 *Autres interventions sociales*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	5 000	5 814,62

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les interventions de la Fondation pour des actions sociales en faveur des agents.

1 4 3 *Frais de réception et de représentation*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	7 000	5 862,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de représentation.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — LOCATION D'IMMEUBLES : FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — LOYERS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 0			
2 0 1	***Assurances***	25 000	25 000	14 999,78
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	67 000	89 000	55 255,88
2 0 3	***Nettoyage et entretien***	87 000	114 000	74 988,76
2 0 4	***Aménagement des locaux***	100 000	p.m.	111 393,68
2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***	42 000	42 000	21 999,72
2 0 9	***Autres dépenses afférentes aux immeubles***	46 000	46 000	43 693,99
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	367 000	316 000	322 331,81
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	***Loyers***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Installations techniques et matériel bureautique***			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	13 000	12 000	19 923,86
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et installations techniques	p.m.	—	0,—
2 2 0 2	Location de matériel et installations techniques	35 000	34 000	34 969,73
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	81 000	80 000	76 401,76
2 2 0 4	Matériel bureautique	212 000	276 000	368 783,98
	Total de l'article 2 2 0	341 000	402 000	500 079,33

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	19 000	p.m.	0,—
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	p.m.	25 000	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 1	19 000	25 000	0,—
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	12 000	p.m.	11 019,91
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	7 000	7 000	6 643,99
	Total de l'article 2 2 3	19 000	7 000	17 663,90
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	21 000	22 000	20 808,61
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	17 000	16 000	15 846,27
2 2 5 5	Abonnements aux services d'information rapide sur écran	10 000	8 000	7 612,54
	Total de l'article 2 2 5	48 000	46 000	44 267,42
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	427 000	480 000	562 010,65
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***	28 000	26 000	28 597,85
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	36 000	36 000	24 000,—
	Total de l'article 2 3 2	36 000	36 000	24 000,—
2 3 5	***Tenues de service et vêtements de travail***	3 000	3 000	1 496,59
2 3 9	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 9 0	Publications	33 000	33 000	24 410,01

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 3 9	*(suite)*			
2 3 9 4	Menues dépenses	1 000	1 000	955,07
	Total de l'article 2 3 9	34 000	34 000	25 365,08
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	101 000	99 000	79 459,52
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***	90 000	95 000	89 961,93
2 4 1	***Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision***	115 000	110 000	99 975,02
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	205 000	205 000	189 936,95
	Total du titre 2	**1 100 000**	**1 100 000**	**1 153 738,93**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — LOCATION D'IMMEUBLES : FRAIS ACCESSOIRES

201 ***Assurances***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
25 000	25 000	14 999,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les contrats d'assurances de l'immeuble.

202 ***Eau, gaz, électricité et chauffage***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
67 000	89 000	55 255,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les consommations pour l'exercice.

203 ***Nettoyage et entretien***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
87 000	114 000	74 988,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien des bureaux de la Fondation.

204 ***Aménagement des locaux***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	p.m.	111 393,68

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les frais d'aménagement des bureaux de la Fondation, et en particulier l'achèvement du nouvel immeuble.

205 ***Sécurité et surveillance des immeubles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
42 000	42 000	21 999,72

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sécurité et de surveillance des bureaux de la Fondation.

CHAPITRE 20 — LOCATION D'IMMEUBLES : FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

209 ***Autres dépenses afférentes aux immeubles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
46 000	46 000	43 693,99

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues, notamment taxes et voirie, assainissement, enlèvement d'ordures, etc.

CHAPITRE 21 — LOYERS

210 ***Loyers***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir le loyer d'un « bureau de passage » pour la Fondation à Bruxelles.

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

220 ***Installations techniques et matériel bureautique***

2200 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
13 000	12 000	19 923,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel et d'installations techniques.

2201 Renouvellement de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	—	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le remplacement en matériel et installations techniques.

2202 Location de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
35 000	34 000	34 969,73

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location du matériel et des installations techniques.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
81 000	80 000	76 401,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'entretien du matériel et des installations techniques.

2 2 0 4 Matériel bureautique

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
212 000	276 000	368 783,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location et l'entretien du matériel bureautique.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
19 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'achat de mobilier pour le personnel et l'équipement de salles de réunions.

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	25 000	0,—

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation du mobilier.

2 2 3 ***Matériel de transport***

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
12 000	p.m.	11 019,91

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

***2 2 3** (suite)*

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	7 000	6 643,99

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'exploitation des véhicules.

2 2 5 ***Dépenses de documentation et de bibliothèque***

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
21 000	22 000	20 808,61

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications non périodiques nécessaires à la Fondation.

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
17 000	16 000	15 846,27

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux, périodiques spécialisés, journaux officiels, documents parlementaires, bulletins divers et autres publications spécialisées.

2 2 5 5 Abonnements aux services d'information rapide sur écran

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	8 000	7 612,54

Commentaires

Ce crédit est destiné à permettre l'accès aux bases de données en direct.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 ***Papeterie et fournitures de bureau***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
28 000	26 000	28 597,85

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau, produits pour les appareils de reproduction.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 2 ***Charges financières***

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
36 000	36 000	24 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, taux d'escompte).

2 3 5 ***Tenues de service et vêtements de travail***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 000	3 000	1 496,59

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, l'entretien et le nettoyage des tenues de service et des vêtements de travail.

2 3 9 ***Autres dépenses de fonctionnement***

2 3 9 0 Publications

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
33 000	33 000	24 410,01

Commentaires

Règlement (CEE) n° 1417/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 164 du 24. 6. 1976, p. 16), modifié par le règlement (CEE) n° 1949/93 (JO n° L 181 du 23. 7. 1993, p. 26).

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication, notamment ceux nécessaires pour la publication au *Journal officiel des Communautés européennes* de l'état des recettes et des dépenses de la Fondation conformément aux dispositions de l'article 14 second alinéa des dispositions financières.

2 3 9 4 Menues dépenses

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	955,07

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

240 Affranchissement de correspondance et frais de port

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
90 000	95 000	89 961,93

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux et autres.

241 Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
115 000	110 000	99 975,02

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes d'abonnement, les frais de communications, les redevances d'entretien, la réparation et l'entretien du matériel.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Constitution d'une documentation opérationnelle***	473 000	585 000	367 755,99
3 0 1	***Diffusion des connaissances***			
3 0 1 0	Publication de résultats d'études	1 029 000	1 377 000	1 229 006,09
3 0 1 1	Publication du rapport annuel	10 000	10 000	45 000,—
3 0 1 2	Activités de *marketing* et de promotion	130 000	168 000	252 787,38
	Total de l'article 3 0 1	1 169 000	1 555 000	1 526 793,47
3 0 2	***Participation à des congrès et manifestations occasionnelles***	32 000	16 000	12 000,—
3 0 3	***Études et projets pilotes concernant les conditions de vie et de travail***	3 013 000	2 075 000	2 540 126,72
3 0 4	***Dépenses relatives aux réunions (conseil d'administration, comités d'experts, séminaires, colloques, réunions de coordination, etc.) et frais d'interprétation y afférents***			
3 0 4 0	Frais généraux de réunions	717 000	1 005 000	1 041 598,62
3 0 4 1	Frais d'interprétation	123 000	252 000	159 800,97
3 0 4 2	Réunions du conseil d'administration	150 000	170 000	205 635,19
3 0 4 3	Réunions du comité d'experts	35 000	27 000	32 815,52
	Total de l'article 3 0 4	1 025 000	1 454 000	1 439 850,30
3 0 5	***Traduction des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, colloques, etc.***	288 000	565 000	663 447,95
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	6 000 000	6 250 000	6 549 974,43
	Total du titre 3	**6 000 000**	**6 250 000**	**6 549 974,43**
	TOTAL GÉNÉRAL	**14 000 000**	**14 000 000**	**13 603 844,28**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 30 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

300 ***Constitution d'une documentation opérationnelle***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
473 000	585 000	367 755,99

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les achats d'ouvrages, l'établissement de fiches ou de catalogues ainsi que les travaux mécanographiques correspondants afin d'établir une documentation sélective qui se rapporte notamment aux données actuelles, aux récents développements et aux recherches dans les domaines concernés par les programmes de travail de la Fondation.

301 ***Diffusion des connaissances***

3010 Publication de résultats d'études

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 029 000	1 377 000	1 229 006,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication de résultats d'études effectuées en exécution des programmes de travail de la Fondation.

3011 Publication du rapport annuel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	10 000	45 000,—

3012 Activités de *marketing* et de promotion

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
130 000	168 000	252 787,38

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais des activités de *marketing* et de promotion pour le travail de la Fondation (enquêtes, brochures, vidéos, affiches, etc.).

302 ***Participation à des congrès et manifestations occasionnelles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
32 000	16 000	12 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de participation de la Fondation aux travaux d'autres instituts ou fondations similaires.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 3 ***Études et projets pilotes concernant les conditions de vie et de travail***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 013 000	2 075 000	2 540 126,72

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement de contrats d'études et de projets spécifiques qui contribueront à la mise en œuvre du programme de travail de la Fondation en ce qui concerne les conditions de vie et de travail.

3 0 4 ***Dépenses relatives aux réunions (conseil d'administration, comités d'experts, séminaires, colloques, réunions de coordination, etc.) et frais d'interprétation y afférents***

3 0 4 0 Frais généraux de réunions

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
717 000	1 005 000	1 041 598,62

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation de séminaires, de colloques et de réunions d'évaluation en exécution des programmes de travail de la Fondation.

3 0 4 1 Frais d'interprétation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
123 000	252 000	159 800,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'interprétation encourus par l'organisation des réunions du conseil d'administration et du comité d'experts, par les séminaires, colloques et réunions d'évaluation organisés dans le cadre des programmes de travail de la Fondation.

3 0 4 2 Réunions du conseil d'administration

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
150 000	170 000	205 635,19

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du conseil d'administration, notamment les frais de déplacement et de subsistance et la location de locaux, le cas échéant.

3 0 4 3 Réunions du comité d'experts

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
35 000	27 000	32 815,52

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du comité d'experts, notamment les frais de déplacement et de subsistance et la location de locaux, le cas échéant.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 5 ***Traduction des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, colloques, etc.***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
288 000	565 000	663 447,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, dans toutes les langues de la Communauté, des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, colloques, réunions d'évaluation, etc.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Tableau des effectifs

Catégories et grades	Effectifs autorisés pour 1997	Effectifs autorisés pour 1998
Directeur	1	1
Directeur adjoint	1	1
A 4	8 (1)	8
A 5	7 (2)	7
A 6	13 (2)	13
A 7	1 (3)	1
A 8	—	—
Total	31 (4)	31
B 1	3	3
B 2	2	2
B 3	3	3
B 4	5	5
B 5	1	1
Total	14	14
C 1	4	4
C 2	4	4
C 3	9	9
C 4	12	12
C 5	7	7
Total	36	36
D 1	2	2
D 2	—	—
D 3	—	—
Total	2	2
Total général	**83**	**83**

(1) Dont 2 traducteurs.
(2) Dont 4 traducteurs.
(3) Dont 1 traducteur.
(4) Dont 11 traducteurs.